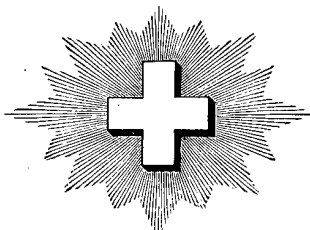


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU SUISSE DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 octobre 1916

N° 73393

(Demande déposée : 3 décembre 1915, 8 h. p.)

Classe 71 k

BREVET PRINCIPAL

Ed. HEUER & C^o, ROSE WATCH C^o, Bienne (Suisse).

Mécanisme de chronographe.

Dans des compteurs de sport et autres, les fonctions de la mise en marche et de l'arrêt de la ou des aiguilles du compteur sont obtenues par la mise en marche et l'arrêt de l'organe régulateur (balancier) du mouvement. Il n'en est pas de même dans les chronographes, où le mouvement continue à marcher lors même que la ou les aiguilles du chronographe sont arrêtées, ce qui est un inconvénient dans certains genres de chronographes destinés à des observations chronométriques de précision, vu que la force motrice du barillet s'épuise non seulement rapidement, mais encore en pure perte.

La présente invention a pour objet un mécanisme de chronographe qui remédie d'une manière très simple à l'inconvénient signalé ci-dessus. A cet effet, un des organes du mécanisme, constituant un frein qui est commandé par une roue à colonnes et un ressort et qui est destiné à agir sur une roue de chronographe pour en assurer le blocage, présente un prolongement aboutissant près du balancier du mouvement et destiné à agir sur celui-ci en vue d'en provoquer l'arrêt en même temps que se produit le blocage,

par le frein, de la roue de chronographe susdite.

Le dessin ci-joint montre, en plan, un exemple d'exécution de l'objet de l'invention, ceux des organes du mécanisme qui ne sont pas indispensables à la compréhension de l'invention, n'étant pas représentés.

Sur la trois quarts platine *a* du mouvement sont montées et maintenues par un pont *h*, les roues de chronographe *b* et de compteur *c*, chacune de ces roues étant destinée à porter une aiguille sur son axe. *d* est le frein qui est pivoté sur la vis à portée *e* et commandé, d'une manière connue, par la roue à colonnes *f*, en coopération avec un ressort *g* agissant latéralement sur le bras *o* du frein. Un autre bras *i*, du frein, a pour principale fonction d'agir sur la périphérie de la roue *b* lorsqu'on arrête les aiguilles du chronographe. Le bras *i* se prolonge au delà de la roue *b* et aboutit près de la serge du balancier *k* où il porte une goupille *m*, de préférence flexible.

Lorsque le frein *d*, par son bras *i*, entre en contact avec la roue *b* pour en assurer le blocage, simultanément la goupille *m* bute

contre le balancier *k* et l'arrête (voir position en petits traits). A la remise en marche du chronographe, le bras *i* s'écarte de nouveau de la roue *b* et la goupille *m* du balancier en communiquant à celui-ci une impulsion pour le remettre en marche.

La manière dont le frein agit sur le balancier peut différer.

REVENDEICATION:

Mécanisme de chronographe comportant un frein commandé par une roue à colonnes et un ressort et destiné à agir sur une roue du chronographe pour en assurer le blocage, mécanisme caractérisé par le fait que ledit

frein présente un prolongement aboutissant près du balancier du mouvement et destiné à agir sur celui-ci en vue d'en provoquer l'arrêt en même temps que se produit le blocage, par le frein, de la susdite roue du chronographe.

SOUS-REVENDEICATION:

Mécanisme de chronographe répondant à la revendication et dont le frein est établi comme décrit en regard du dessin annexé.

Ed. HEUER & C^o, ROSE WATCH C^o.

Mandataire: W. KOELLIKER, Bienne.

